

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



4 octobre 2024

SESSION ORDINAIRE 2024-2025

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2024
ET DE BUDGET INITIAL 2025
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
2. Présentation globale des rubriques.....	3
3. Dépenses – Ajustement 2024	4
4. Dépenses – Budget initial 2025.....	5
5. Recettes	6

1. Introduction

En sa réunion du 4 octobre 2024, le Bureau a approuvé la proposition d'ajustement du budget 2024 et de budget initial 2025 du Parlement francophone bruxellois.

Il appartient désormais à la commission spéciale du Budget et du Compte de les examiner et à l'Assemblée de les adopter.

2. Présentation globale des rubriques

Comme de coutume, en ce début de législature, vous trouverez une illustration des différentes rubriques budgétaires dans ce chapitre.

A. Dépenses liées au personnel

Cette rubrique regroupe les différentes allocations consacrées au paiement :

- du personnel statutaire et contractuel du greffe,
- du personnel affecté au secrétariat de la présidence,
- de la formation des agents,
- de la dotation au service social,
- des assurances liées au personnel.

B. Abonnements – Livres

Concerne les frais de presse et l'acquisition de différents ouvrages.

C. Bâtiments

Cette rubrique vise les frais liés à la location, les taxes, l'usage et l'entretien de l'immeuble de la rue du Lombard abritant la présidence et le greffe.

De même, les frais d'entretien des emplacements de parkings de la rue du Lombard, dont nous sommes restés propriétaires (25 sur 68), sont imputés dans cette rubrique.

D. Mobilier, équipement et matériels divers

Cette rubrique regroupe les différentes allocations consacrées à l'acquisition de petits et gros mobiliers de bureau et au matériel informatique.

Les frais d'assurance dudit matériel y sont aussi imputés.

Cette rubrique couvre également les frais liés aux coûts d'adaptation et de maintenance du site internet et de la GED (Thémis) ainsi que de développements informatiques spécifiques et de sauvegardes de nos données. Le support d'une société informatique pour assister la cellule informatique du greffe est également prévu.

E. Fournitures et frais

Cette rubrique rassemble les allocations relatives à l'impression des différents papiers à en-tête et documents liés à l'activité administrative et parlementaire.

S'y trouvent aussi repris, les frais de communication téléphonique et d'internet.

F. Transport

Cette rubrique concerne les dépenses liées aux coûts des deux véhicules de la présidence et du greffe ainsi que les frais de déplacement occasionnels.

G. Relations publiques et internationales

Cette rubrique globalise les allocations liées aux activités protocolaires, représentatives et internationales du Parlement.

H. Initiatives culturelles et sociales

Cette rubrique groupe les allocations permettant au Bureau de soutenir certaines activités d'ASBL, dans le cadre des matières que le Parlement entend promouvoir. L'intervention est non-récurrente.

Les activités organisées par le Parlement et les prix qu'il remet historiquement se trouvent également dans cette rubrique.

I. Fonctionnement du PFB

Cette rubrique rassemble les différentes allocations couvrant les frais divers liés à l'activité parlementaire propre : séances plénières, réunions des

commissions, du Bureau, du Bureau élargi, services aux membres, etc.

Sont également imputés dans cette rubrique les frais réclamés par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale pour le personnel mis à disposition durant les réunions ou les activités et ceux liés au compte rendu des séances.

Le remboursement des frais avancés par le PFWB pour le PFB dans le cadre de la commission de déontologie est également à imputer dans cette rubrique.

De même, les crédits pour les commissions délibératives sont également repris dans cette rubrique.

Rubriques J à R

Les rubriques J à R globalisent des dépenses diverses. Seule la rubrique « N. Aide aux groupes » doit être mise en avant puisqu'elle reprend les sommes que le Parlement francophone bruxellois octroie aux différents groupes afin de permettre le recrutement des collaborateurs amenés à suivre les dossiers « Cocof », selon une décision du Bureau prise en début de législature.

Le budget des dépenses comprend également un budget « investissement » qui fonctionnait comme un budget extraordinaire au niveau communal. Depuis 2015 et vu les nouvelles règles comptables, ce budget est toujours à zéro.

3. Dépenses – Ajustement 2024

3.1. Observations générales

Globalement, le total des dépenses ordinaires est revu à la baisse malgré une inflation qui est restée élevée. Cela est principalement dû au fait qu'il a été sursis à certaines dépenses dans les différentes rubriques impactées par l'année électorale et le début de la nouvelle législature.

De manière générale, tant le Bureau que le greffe veillent à une utilisation modérée des moyens mis à disposition faisant leur principe qui veut que le budget soit une autorisation et non une obligation de dépenses.

L'ajustement permet donc d'adapter les rubriques en fonction des besoins réels constatés.

Les dépenses ordinaires peuvent être ramenées de 5.104.850,00 € à 4.874.850,00 € à l'ajustement, soit une diminution de 230.000,00 €.

3.2. Examen des rubriques

A. Personnel

L'ajustement a été fait sur la base de la situation au 1^{er} septembre 2024 en intégrant les données transmises par le service du personnel du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il a également été tenu compte de :

- la situation putative du cabinet de la présidence,
- l'inflation et ses effets sur l'indexation,
- le congé pour stage d'un agent et la poursuite d'un congé pour convenances personnelles d'un autre,
- l'engagement d'un rédacteur contractuel et d'une assistante contractuelle
- la possibilité de prévoir par service ou équipe une activité « teambuilding ».

Un transfert entre sous-rubrique a eu lieu en cours d'année par décision du Bureau sortant, il est intégré dans le présent tableau.

Des moyens supplémentaires ont été inscrits pour la formation du personnel.

B. Abonnement-livres

Indexation de la redevance pour l'utilisation des services de Belga Press.

C. Bâtiments

Adaptation aux dépenses constatées. Un montant supplémentaire est prévu pour répondre aux coûts de l'installation des bornes de rechargement dans le parking du Lombard 77 et l'adaptation de la ventilation et de la détection incendie que cette installation a induite.

D. Mobilier, équipements, matériel

Adaptation aux dépenses constatées.

E. Fournitures, frais d'administration

Adaptation aux dépenses constatées.

F. Transports

Adaptation aux dépenses constatées, les sommes nécessaires à la mise à la disposition de la présidence d'un véhicule ont été maintenues.

G. Relations publiques et internationales

Adaptation aux dépenses constatées tout en maintenant des crédits sur certains postes afin de permettre, le cas échéant, au nouveau Bureau de lancer certaines initiatives ou projets.

H. Initiatives culturelles et sociales

Adaptation aux dépenses constatées tout en maintenant des crédits sur certains postes afin de permettre, le cas échéant, au nouveau Bureau de lancer certaines initiatives ou projets.

Rubriques I à T

Adaptation aux dépenses constatées et aux conséquences du début de la nouvelle législature.

4. Dépenses – Budget initial 2025

4.1. Observations générales

Différents éléments influencent le budget initial 2025.

Il y a bien évidemment le changement de législature et un nouveau cabinet de la présidence qui peut impacter à la hausse les frais de personnel (A8) selon les profils qui seront retenus.

La dotation relative à la Médiatrice reste actuellement fixée en fonction du nombre de dossiers réellement traités (Commission communautaire française/Région de Bruxelles-Capitale/Commission communautaire commune) et d'une participation minimale aux frais de fonctionnement. Les besoins de la Médiatrice et la participation minimale de la Commission communautaire française devront faire l'objet de discussions avec cette dernière et le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, certains coûts sont revus une fois par législature (compte rendu, montant attribués aux groupes politiques en fonction des vice-présidences, ...).

Compte tenu de cela, la dotation pour l'exercice 2025 peut rester fixée à 5.000.000,00 €. Le surplus

des dépenses sera prélevé sur les fonds propres du Parlement.

Le Gouvernement en a été informé.

4.2. Examen des rubriques

A. Personnel

Le budget initial 2025 tient compte de :

- deux indexations des salaires annoncées par le Bureau du Plan,
- le cabinet de la présidence avec son cadre complet pour l'année entière,
- le retour éventuel d'un agent en pause carrière et d'un autre en congé pour stage,
- une marge de manœuvre est également prévue pour renforcer les services, le cas échéant,
- la poursuite de la politique de formation.

B. Abonnement-livres

Adaptation aux coûts de Belga Press et d'un éventuel abonnement à une banque de données juridiques avec le PRBC.

C. Bâtiments

Adaptation à la réalité et à l'indexation du loyer.

D. Mobilier, équipements, matériel

Les crédits en vue du renouvellement du parc informatique du greffe sont prévus.

E. Fournitures, frais d'administration

Pas de commentaire.

F. Transports

Pas de commentaire.

G. Relations publiques et internationales

Les crédits permettent la poursuite du développement de la politique de communication du greffe.

H. Initiatives culturelles et sociales

Les crédits permettent la poursuite et le renforcement des activités citoyennes.

I. Fonctionnement du PFB et commissions

Les montants sont adaptés aux indexations prévues et aux nouvelles réalités issues de la composition du Parlement suite aux élections de juin 2024.

Certaines dépenses sont également adaptées tous les 5 ans à l'occasion des élections.

Concernant les commissions délibératives, un montant prévisionnel est prévu. Les services attirent l'attention sur le fait que la poursuite du processus nécessite des solutions humaines et financières structurelles.

Rubriques J à T

Adaptation des montants aux réalités de la nouvelle législature et aux dépenses constatées au cours des années antérieures.

5. Recettes

Les recettes du Parlement sont essentiellement issues de la dotation :

– Ajustement 2024

Le montant de la dotation peut rester inchangé à 5.000.000,00 €.

– Budget 2025

En fonction des éléments repris dans la présente note et les tableaux budgétaires y annexés, la dotation est fixée à 5.000.000,00 €. Le solde sera financé sur les fonds propres du Parlement.

Le déficit éventuel sera prélevé automatiquement sur la trésorerie du Parlement, ce qui dans la pratique est déjà la situation actuelle.

II. RECETTES

1. Ordinaires

Intitulés	Compte 2022	Ajustement 2023	Projet compte 2023	Budget 2024	Ajustement 2024	Budget 2025
Dotation CCF	4.650.000,00	5.000.000,00	5.000.000,00	5.000.000,00	5.000.000,00	5.000.000,00
Recettes propres	41.221,34	70.000,00	105.953,07	45.000,00	70.000,00	50.000,00
Plus-value sur vente d'immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur fonds social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	4.691.221,34	5.070.000,00	5.105.953,07	5.045.000,00	5.070.000,00	5.050.000,00

2. Prélèvements sur les fonds propres

Intitulés	Compte 2022	Ajustement 2023	Projet compte 2023	Budget 2024	Ajustement 2024	Budget 2025
Prélèvement sur le fonds social (informatique)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25 ans du Parlement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur le fonds social – Compensation de la dotation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur la réserve nouveau bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prél. fds social pour Présidence européenne et activités diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le déficit éventuel sera prélevé sur la trésorerie du Parlement.

